

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



47° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY



26 – 27 Septembre 2025

COUPE de FRANCE des RALLYES 2026
(coefficient2)

Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2025
Challenge A.S.A. ONDAINE 2025

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04.77.51.27.80

Portable : 06 44 23 31 62

Site : <http://www.asaondaine.fr>

Email : contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 01 aout 2025
Ouverture des engagements	Vendredi 01 aout 2025
Clôture des engagements	Lundi 15 septembre 2025
Dates et heures des reconnaissances	Les 21 et 22 septembre 2025, de 8h00 à 17h00
Parution et distribution du road-book	Distribution au départ de l'ES 1 les jours des reconnaissances si demande écrite de l'équipage sur son bulletin d'engagement ou téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Vérifications administratives	Vendredi 26 septembre 2025, de 16h30 à 20h30 Lieu : Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Vérifications techniques	Vendredi 26 septembre 2025, de 16h45 à 20h45 Lieu : GARAGE Luzy, rue michel rondet, Firminy
Heure de mise en place parc de départ	Vendredi 26 septembre 2025 à 16h00 Lieu : parking de la gare , Firminy
1° Réunion du collège des com. sportifs	Vendredi 26 septembre 2025, 20h00, Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Affichage officiel	Podium, parking de la gare, Firminy
Publication équipages admis au départ	Vendredi 26 septembre 2025, 22h30, Podium
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 26 septembre 2025, 22h30, Podium
Départ du rallye	Samedi 27 septembre 2025 à 08h00 Pour information: 1 ^{er} VHC - Départ 08h00
Arrivée du rallye	Samedi 27 septembre 2025 à partir de 18h28 pour le 1er VHC
Vérifications finales	Samedi 27 septembre 2025, Garage POSTAL, Unieux Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des résultats du rallye	Au podium, au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise **les 26 et 27 septembre 2025** en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

47^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, FRAISSES, CHAMBLES, PERIGNEUX, St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu **le permis d'Organisation N° 578** en date du **23/07/2025** de la **F.F.S.A. délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne**

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, Yannick BRET, Charles BOURDON, Fabrice CHANTELAUZE, Jean Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER .

Secrétariat du Rallye :

De la parution du présent règlement jusqu'au jeudi 25 septembre 2025

ASA ONDAINE - B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex

Situé impasse Bertail Prenat

Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 06 44 23 31 62

www.asaondaine.fr / contact@asaondaine.fr

Le vendredi 26 et samedi 27 septembre 2025

Maison pour Tous- Place de l'Abattoir 42700 FIRMINY tél.07 67 96 64 46

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.fr

Organisateur Administratif et technique

Organisateur Administratif et Technique :

Association Sportive Automobile Ondaine BP 135 - 42704 FIRMINY Cedex

Président : Pascal PERONNET

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président	Armand AGOSTINHO	Lic 12775
Membre	Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Membre	Georges BEAL	Lic 2910

Directeurs de course :

Directeur de Course Général PC + VHC	Christophe ARSAC	Lic 3591
Directeurs de Course adjoints	Louis René VERLINE	Lic 21427
	Thierry DUPECHER	Lic 3564

Adjoints à la Direction de Course délégués:

Voiture tricolore	Mme Evelyne LAPALUS	Lic. 20303
Voiture autorité	M. Maurice BESSE	Lic. 2926
Délégués ES	M. Pascal LAFOND	Lic. 227446
	M. Pascal MAGNE	Lic. 43098

Commissaire Technique Responsable	Matthieu MACCOLINI	Lic.228892
Commissaire Technique Responsable VHC	Hervé CANTAT	Lic. 207953
Commissaire Technique	Dominique MONNIER	Lic. 55260
Commissaire Technique	Emeric PASCAL	Lic. 37568
Commissaire Technique	André BOIVIN	Lic. 3572
Commissaire Technique (vendredi)	Thierry DUPECHER	Lic 3564

Médecin Chef	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic. 56475
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Yvette CECILLON	Lic. 11374
	M. Michel JUILLARD	Lic. 12787

Relations avec la Presse	Philippe LAFONT	
Responsable du chronométrage	Annie PISTON	Lic. 3790
Informatique - Classements	LC Chrono	
Speaker	Henri BRUYERE	

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 47° Rallye Régional des NOIX de FIRMINY compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2026 Coef. 2,
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2025
Le Challenge de l'ASA ONDAINE 2025.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter **EXCLUSIVEMENT** sur le site internet de l'ASA :
www.asaondaine.fr

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

**le 26 septembre 2025 de 16h30 à 20h30
pour les vérifications administratives.**

MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir 42700 FIRMINY

LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.

**Une zone de déchargement est prévue au 21 rue de l'ondaine devant l'usine DOFIN
(à 100M du Garage Luzy)**

le 26 septembre 2025 de 16h45 à 20h45 pour les Vérifications Techniques.

**Garage LUZY – Les PLATANES – ZI du Bas Mas – 20 Rue Michel Rondet
42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn
(itinéraire remis à la sortie des vérifs techniques).**

Les vérifications finales seront effectuées le 27 septembre 2025 au :

Garage POSTAL à UNIEUX
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes 2025 FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P. *DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS*

3.1.5P. Tout équipage désirant participer au 47° Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe totalement remplie, accompagnée des droits d'engagement,

avant le lundi 15 septembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante

Nicolas Mounier -ASA ONDAINE
9 rue du four à chaux 42510 BALBIGNY

Possibilité de paiement par virement

Banque: Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiqué dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y NOIX25-Moderne

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures pour les 4 rallyes.**

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partants est inférieur à 100 pour les 4 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €**
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €**
- **Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 310 euros**
- **Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 330 euros**

Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2025, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, complètement remplie.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- au(x) candidat(x) dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse **contact@asaondaine.fr**

La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FSSA.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Affichage des horaires et ordre de départ du rallye vendredi 26 septembre 2025 à 22h30.

Le 3^{ème} rallye VMRS partira en 1^{er} puis le 3^{ème} rallye VHRS des Noix de Firminy, suivra le 5^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition des NOIX de FIRMINY et le 47^{ème} Rallye Régional moderne des NOIX de FIRMINY partira en dernier.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FFSA

4.2P. PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT dans le Parc d'Assistance situé dans le secteur Gampille Zone Industrielle du Parc et Allée Isidoro Calandra a FRAISSES 42490

Latitude : 45.391586 | Longitude : 4.272806
ou 1 seul véhicule d'assistance sera autorisé

Il sera identifié par un badge « ASSISTANCE » délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque zone d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,**
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 F.F.S.A.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. DESCRIPTION

Le 47° Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 144,600 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Laborie (Chambles)-Miribel (Périgneux) $ES\ 1 - 3 - 5 = 8,3\ km \times 3 = 24,9\ km$

Malasset (Périgneux)-Saint Maurice en Gourgois $ES\ 2 - 4 - 6 = 5\ km \times 3 = 15,0\ km$

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FFSA.

6.2.5P.

Les reconnaissances, limitées à 3 passages maximum, seront autorisées les 20 et 21 septembre 2025 de 8h00 à 17h00

**obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur,
délivré au départ de l'ES1.**

Le road-book est à télécharger sur le site www.asaondaine.fr ou sera distribué au départ de l'ES 1 les jours de reconnaissances si une demande écrite a été transmise par l'équipage sur son bulletin d'engagement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA

7.5 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

7.5.17.14 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

Classement Scratch	Prix
Premier	340 €
Deuxième	230 €
Troisième	180 €

Classement Classes	de 1 à 4	de 5 à 10	de 11 à 15	+ de 15
Premier	160 €	290 €	300 €	320 €
Deuxième		120 €	130 €	160 €
Troisième			100 €	130 €
Quatrième				100 €

Classement Féminin	Prix
1ère Féminine	200 €
2 ^{ème} Féminine	140 €

Chaque équipage classé recevra une coupe.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 27 septembre 2025 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye.

**Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site
www.asaondaine.fr**

La remise des prix se déroulera le samedi 27 septembre 2025 à l'issue du rallye

**PODIUM D'ARRIVEE
Parking de la Gare - 42700 FIRMINY**

Bulletin d'engagement 47ème Rallye Régional des NOIX de FIRMINY 26 et 27 Septembre 2025			CADRE RESERVE A L'ORGANISATION ne rien y inscrire		Visa vérif administrat. le 26 /09/ 2025 à h par	Visa vérif techniques le 26 /09/ 2025 à h par
TRESORIER		N° ORDRE	N° COURSE	GROUPE	CLASSE	
Espèces ☐ Banque						
Chèque ☐ Le / /						
Virement ☐ Nom						

Ecrire lisiblement	CONCURRENT	PILOTE si différent du concurrent	COPILOTE	VEHICULE	
N° licence / Type / ASA		/ /	/ /	Marque :	
Copilote, si licence tuteur, nom du tuteur et N° de licence :			/	Appellation courante :	
Date et <u>lieu</u> de naissance					
Numéro permis de conduire				Couleur dominante :	
Date permis de cond.				Année :	
Lieu de délivrance				Cylindrée (cm3) :	
NOM				N° fiche homologation :	
Prénom					
Sexe	☐ féminin ☐ masculin ☐ féminin ☐ masculin			N° passeport technique :	
Gp sanguin-rh.					
Nationalité				J'engage cette voiture en	
Adresse				Groupe	Classe
Adresse					
Code postal					
Ville					
Téléphone					
E-Mail					
Pilote prioritaire		☐ oui ☐ non			
Roadbook	☐ j'utilise la version <u>papier</u> du carnet d'itinéraire qui me sera distribué au départ es1 le jour des recos		☐ j'utilise la version <u>numérique</u> en pdf du carnet d'itinéraire téléchargeable sur www.asaondaine.com		
Justificatif des frais d'engagement. Si oui, préciser à quel nom. ☐ oui Nom du reçu :					
Remise des prix, si différent du nom du pilote chèque des prix libellé au nom de :					
Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et des réglementations générales applicables.					
Nous certifions exactes l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.					
Nous certifions, être titulaires d'une licence pratiquant FFSA, ne pas être sous le coup d'une suspension de licence et/ou de permis de conduire.					
Nous nous engageons à respecter la réglementation interdisant le dopage, et acceptons les contrôles éventuels des médecins accrédités.					
Signature du concurrent		Signature du pilote		Signature du copilote	
A _____					
Le _____					
Apporter impérativement LES ORIGINAUX des permis de conduire et des licences lors des vérifications administratives					

ENGAGEMENT: SANS PUB : 680€ ☐ AVEC PUB: 340€ ☐ 1 Licencié ASA Ondaine : 330€ ☐ 2 Licenciés ASA Ondaine : 310€ ☐

Bulletin a renvoyer à ASA Ondaine-Nicolas Mounier 9 rue du Four à Chaux 42510 Balbigny- 0670559350 jusqu'au 15 SEPTEMBRE 2025 . Chèque à l'ordre de: ASA ONDAINE